



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice-générale de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Stukely-Sud le mardi 9 octobre 2018 à 19h00 au 101, place de la Mairie.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2018-00112 suivante :

Nature et effets : Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation non-conforme de la résidence construite en 1993 et de la galerie avant transformée en partie habitable entre 2003 et 2018. La résidence est située à 9.44 mètres de la ligne avant et la galerie transformée en partie habitable est située à 6.77 mètres de la ligne avant. La marge avant minimale étant de 10.7 mètres il y a empiètement de 1.26 et 3.93 mètres dans la marge avant.

Identification du site concerné :

516, ch. du Bois
Stukely-Sud, QC JOE 2J0
Matricule (s) : 8821-16-3016-0-000-0000
Lot (s) : 2 456 325
Zone : RUR-10



Au cours de cette assemblée, le conseil entendra tout intéressé qui désire s'exprimer relativement à cette demande.

DONNÉ à Stukely-Sud ce 12^e jour du mois de septembre deux mille dix-huit.

Louisette Tremblay

Louisette Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 12^e jour du mois de septembre 2018 entre 9 et 16 heures.

Donné à Stukely-Sud, ce 12^e jour du mois de septembre deux mille dix-huit.

Louisette Tremblay

Louisette Tremblay

Directrice générale - secrétaire trésorière